

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 289

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 13

À l'alinéa 25, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.